

II.1. Enjeux thématiques

Dimension : BIODIVERSITÉ



Domaine : Milieux naturels et ruraux

Le patrimoine naturel de la région Midi-Pyrénées, du fait de sa richesse, bénéficie d'espaces protégés de surface importante. Toutefois, la pression de certaines activités nécessite des efforts accrus pour une gestion conservatoire efficace. Cette gestion doit être largement concertée avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales. Bien qu'il existe régionalement un réseau d'observation performant, la connaissance des milieux reste encore insuffisante. Au-delà des milieux de valeur patrimoniale, les milieux naturels et ruraux concourent à un ensemble de services et aménités aujourd'hui reconnus à préserver.

Territoires plus particulièrement concernés :

Massif et piémont pyrénéen, corridors fluviaux, Causses du Quercy et du Massif central, Montagne Noire, Aubrac et Lézou.

Principaux outils :

Natura 2000, politique des Espaces Naturels Sensibles, LIFE Nature, contrats d'agriculture durable, SDAGE, inventaire Znieff, listes rouges d'espèces, PNR, réserves naturelles volontaires.

■ Enjeu 1 : Amélioration de la connaissance et du suivi des milieux

La région Midi-Pyrénées apparaît d'une richesse très importante du point de vue de la biodiversité : le tiers de la surface de la région figure aujourd'hui dans l'inventaire Znieff de 2^e génération. Le niveau de connaissance de la biodiversité régionale a beaucoup progressé grâce à la modernisation de cet inventaire. Toutefois, la prise en compte de la biodiversité ordinaire nécessitera le développement de compétences et d'outils adaptés.

- Poursuivre l'élaboration de la déclinaison régionale du Système d'information de la nature et des paysages.
- Développer des inventaires de milieux et d'espèces sur les milieux naturels fragiles ou menacés : zones humides, frayères, etc. ; réalisation d'atlas (lépidoptères...) ; poursuivre des inventaires généraux sur les groupes et/ou territoires insuffisamment connus ou nécessitant une actualisation de la connaissance.

- Informer, communiquer sur l'inventaire Znieff modernisé.
- Élaborer de façon partenariale la trame verte et bleue.
- Mettre en place des dispositifs de suivi des milieux.
- Améliorer la qualité des analyses des milieux et de la biodiversité dans les études, et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme, les études d'impacts, les notes d'incidences, etc.
- Développer les compétences naturalistes dans les bureaux d'études, les collectivités locales, les administrations...

■ Enjeu 2 : Préservation des milieux et des espèces de grande valeur patrimoniale

La région Midi-Pyrénées offre une grande richesse de milieux (montagnes, forêts, pelouses et grands cours d'eau notamment) et d'espèces (en particulier un grand nombre d'endémiques).

La préservation de cet ensemble exceptionnel (la moitié des espèces faune-flore françaises présentes) est essentielle au regard des risques de dégradation de certaines zones sensibles.

Cette préservation des espèces et milieux dits patrimoniaux passe également par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

■ Enjeu 3 : Prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les politiques territoriales

Dans le cadre de la politique nationale de Biodiversité et de la protection des ressources naturelles (eau, sols), la prise en compte de la biodiversité ordinaire et des milieux constitue un volet indispensable à toute politique territoriale (urbaine ou rurale). C'est notamment le cas pour les parcs naturels régionaux et, à une échelle moindre, les réserves naturelles volontaires. Ce doit être également le cas en milieu urbain, avec un maillage des espaces naturels et espaces de loisir respectant la biodiversité ordinaire et spécifique des villes.

La préservation de la biodiversité passe aussi par la gestion locale des activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme, industrie...) à travers une analyse de leur impact environnemental et l'intégration de démarches d'écoconception des projets.

- Préserver ou restaurer les zones de continuités écologiques définies dans le cadre de la trame verte et bleue régionale (pour la trame bleue, mise aux normes des ouvrages hydrauliques : continuité des cours d'eau).
- Développer les politiques locales de mise en valeur de la biodiversité dans la gestion du territoire dans le cadre des PNR, des réserves naturelles et des espaces naturels sensibles, etc.
- Concilier la préservation des milieux naturels avec les impacts des aménagements et des activités.
- Encourager les bonnes pratiques agricoles et sylvicoles.
- Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les sites touristiques et le développement de bonnes pratiques dans les activités de pleine nature.
- Maintien de l'élevage dans les territoires d'altitude et gestion adaptée de l'élevage dans les massifs pyrénéens.
- Meilleure prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les documents de planification urbaine.